

## Division des Etablissements d'Enseignement Privés

#### DEEP/16-717-358 du 26/09/2016

## ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES POUR L'OBTENTION D'UN CONTRAT PROVISOIRE D'ENSEIGNANT: ANNEE SCOLAIRE 2016 -2017: RENTREE SCOLAIRE 2017

Références: Loi n° 2008-492 du 26 mai 2008 relative aux emplois réservés: Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre : Bénéficiaires des emplois réservés - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - Article L.5212-13 du Code du travail indiquant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi - Loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés - Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 article 27 - Loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 : articles 5 et 5 bis - Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées - Décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique - Circulaire interministérielle FP 4 - fonction publique n° 1902 et 2B - budget n° 97-373 du 13 mai 1997 prise en application du décret du 25 août 1995 sur le recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle

Destinataires : Messieurs les Directeurs Académiques Directeurs des Services de l'Education nationale, Messieurs les Présidents d'Universités, Monsieur le Directeur du Centre Régional de Documentation Pédagogique, Messieurs les Directeurs de Centres Départementaux de Documentation Pédagogique, Mesdames et Messieurs les Directeurs de Centres d'Information et d'Orientation, Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements d'enseignement privés

Dossier suivi par : M. CARICHON - Tel : 04 42 95 29 12 - Fax : 04 42 95 29 24 - ce.deep@ac-aixmarseille.fr

#### Le ministère de l'Éducation nationale recrute des personnes handicapées qui peuvent devenir enseignants contractuels sans passer de concours.

Les contractuels recrutés bénéficient d'actions de formation. À l'issue de la période probatoire d'un an, un entretien est organisé avec un jury et la contractualisation est prononcée si la personne handicapée a fait la preuve de ses compétences professionnelles durant cette période.

#### Les conditions de recrutement :

- appartenir à certaines catégories des bénéficiaires de l'obligation d'emploi;
- ne pas être fonctionnaire;
- présenter un handicap compatible avec les fonctions demandées ;
- remplir les mêmes conditions de diplômes ou d'équivalence que celles exigées pour les concours externes :

Ce type de recrutement nécessite la disponibilité d'un emploi.

Posséder une reconnaissance de handicap ne conduit pas à un recrutement systématique, seuls les candidats qui possèdent le profil des postes à pourvoir peuvent être recrutés.

La dispense de diplôme pour les mères et pères de trois enfants et pour les sportifs de haut niveau ne peut être prise en compte pour être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (B.O.E).

#### Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

Sont désormais concernés :

- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- les invalides de guerre titulaires d'une pension militaire d'invalidité en raison de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées dans le cadre du service au cours des guerres ou des expéditions déclarées campagnes de guerre par l' autorité compétente ;
- les victimes civiles de guerre ;
- les sapeurs pompiers volontaires victimes d'un accident ou atteints d'une maladie contractée en service ou à l'occasion du service ;
- les victimes d'un acte de terrorisme ;
- les personnes qui, soumises à un statut législatif ou réglementaire, dans le cadre de leurs fonctions professionnelles au service de la collectivité ou de leurs fonctions électives au sens du code électoral, ont subi une atteinte à leur intégrité physique, ont contracté ou ont vu s'aggraver une maladie en service ou à l'occasion du service et se trouvent de ce fait dans l'incapacité permanente de poursuivre leur activité professionnelle;
- les personnes qui, exposant leur vie, à titre habituel ou non, ont contribué à une mission d'assistance à personne en danger et ont subi une atteinte à leur intégrité physique ou ont contracté ou ont vu s'aggraver une maladie lors de cette mission, se trouvent de ce fait dans l'incapacité permanente de poursuivre leur activité professionnelle ;
- les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, anciennement Cotorep, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80 % ou lorsque la personne a été classée 3e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale :
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

#### Comment candidater?

Le dossier complet comportera :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé :
- la photocopie des diplômes ;
- le justificatif attestant du handicap.
- attestation de positionnement régulier au regard du code du service national ;
- attestation(s) d'expérience(s) professionnelle(s) antérieure(s) et de formation(s) et stage(s) suivi(s) ;
- attestation de chômage délivrée par l'ANPE, le cas échéant ;
- attestation employeur, pour les candidats employés hors Education Nationale;
- \* NB : un extrait du casier judiciaire national n°2 sera demandé par l'administration.

Ce dossier devra être adressé pour le

Vendredi 25 novembre 2016 au plus tard :

au rectorat de l'académie d'AIX-MARSEILLE

**DEEP** 

#### **Bureau des Actes Collectifs**

Recrutement des personnels enseignants au titre du handicap Place Lucien Paye - 13621 AIX EN PROVENCE Cedex 1

TOUT DOSSIER INCOMPLET PARVENU APRES CETTE DATE NE SERA PAS EXAMINE

Un entretien sera organisé pour les candidats dont les dossiers sont retenus.

- L'entretien a lieu avec l'inspecteur de la discipline concernée.
- A titre indicatif, vous trouverez en annexe IV les dix compétences exigées d'un enseignant.

Les demandes de candidature feront l'objet d'une instruction par mes services. Chaque candidat sera destinataire d'une réponse.

Enfin, je vous demande de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire et de respecter les dates de transmission de ces dossiers afin qu'ils puissent faire l'objet d'une étude attentive par mes services.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et vous en remercie.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

# DEMANDE DE RECRUTEMENT EN QUALITE DE PERSONNEL CONTRACTUEL TRAVAILLEUR HANDICAPE



Je, soussigné (e)

NOM:	Date de naissance :				
Prénoms					
Adresse électronique :	N° Tél. personnel : N° portable :				
Adresse personnelle					
reconnu(e) travailleur handicapé par la commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées en date du					
sollicite un emploi d'enseignant contractuel auprès de l'Académie d'AIX – MARSEILLE en application du décret n° 95-979 du 25 août modifié.  A:, le:					

Signature du postulant.

DEEP – Bureau des Actes Collectifs -Dossier suivi par Thierry CARICHON ☎ 04.42.95.29.12

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS



1ère demande (1)	
2 <sup>ème</sup> demande (préciser l'année	:)

### <u>I – SITUATION ADMINISTRATIVE</u>

### (1) cocher la mention concernée

Nom: Prénoms:	Date de naissance :			
Situation de famille : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ PACS ☐ Veuf (ve)	N° Tél. personnel : N° portable :			
Profession du conjoint : (le cas échéant)				
	Adresse personnelle :			
Nombre d'enfants : dont à charge : (indiquer l'âge de chacun d'eux)				
Autre charge de famille :				
<u>II – DIPLÔMES</u> - Intitulé -	– Date d'obtention -			

### III – EXPERIENCES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES ★

-Employeur		_	Fonction as	ssurée -	- Dates	-	
★Si emploi enseignan	t contractuel, ioing	dre la ou les fich	he(s) d'éval	uation			
★Si emploi enseignant contractuel, joindre la ou les fiche(s) d'évaluation  IV - STAGES DE FORMATION OU DE PERFECTIONNEMENT SUIVIS  - Intitulé -					<u>S</u> - Dates -		
V - SITUATION PRO	OFESSIONNELI	LE ACTUELL	E				
Employeur	Fonct			ouis le	Ou sans emploi	Depuis le	
VI – RENSEIGNEM	ENTS CONCER	NANT L'EMP	LOI POST	TULE			
1/ DISCIPLINE(S)							
2/ AMENAGEMENT DU POSTE  L'exercice de la fonction sollicitée nécessite-t-il des aménagements particuliers du poste de travail ?  ☐ OUI ☐ NON							
	3/ VŒUX D'AFFECTATION GEOGRAPHIQUE						
Département (1)							
04	05			13		84	
Commune ou zone :							
(1) entourer la mention utile							
Observations particu	Observations particulières du candidat au recrutement :						
Date				Signature d	u postulant		

DEEP- Bureau des Actes Collectifs

Dossier suivi par Thierry CARICHON ☎ 04.42.95.29.12

## FICHE D'EVALUATION



A renseigner par le Chef d'Etablissement (le cas échéant)

Cette fiche concerne uniquement les candidats qui exercent ou ont exercé au sein de l'Education nationale.				
☐ Mme	□ Mlle		<u> </u>	
NOM du postulant (e) :NOM de jeune fille				
PRENOM:			Statut actuel :	
Etablissement scolaire d'exercice (Nom	et adresse) :	•••••		autre
Duau			Nombre d'heures	hebdomadaire effectuées
Nature et description de l'emploi :				
	_	•	_	_
PONCTUALITE	□ TB	□В	□ AB	□Р
ASSIDUITE	□ TB	□В	□ AB	□P
ACTIVITE EFFICACITE	□ TB	□В	□ AB	□P
ADAPTATION	□ TB	□В	□ AB	□ P
Appréciation générale :				
Date et signature du Chef d'Etablissement	– Cachet -			Date et signature du postulant

Dossier suivi par Thierry CARICHON ☎ 04.42.95.29.12



La liste des <u>compétences</u> que les professeurs et professeurs documentalistes doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est précisée à l'annexe de *l'arrêté du* 1<sup>er</sup> juillet 2013 publié au Journal Officiel du 18 juillet 2013 ; cette annexe établissant le « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ».

RECTORAT D'AIX-MARSEILLE DEEP– Bureau des Actes Collectifs -

Dossier suivi par Thierry CARICHON ☎ 04.42.95.29.12



CONDITIONS DE DIPLÔMES - RECRUTEMENT AU TITRE DU HANDICAP - RENTREE SCOLAIRE 2017				
Concours	Pour obtenir un contrat provisoire	Pour obtenir un contrat définitif	Conditions de qualification	
Concours externes CAFEP-CAPES, CAFEP- PEPS	justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) sauf si détention master ou un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation. ou inscription au concours	justifier d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation.	PEPS; sauvetage aquatique au plus tard à la date de publication de l'admissibilté	
Concours externes CAFEP-CAPET	M2 ou inscription au concours ou 5 ans de pratique professionnelle en qualité de cadre	M2		
Concours externes CAFEP-CAPLP	. M2, inscription M2, BAC + 2, BAC . 5 ans de pratique professionnelle en qualité de cadre	Selon la discipline et la section d'enseignement	Néant	
Concours internes CAER-CAPES, CAER PEPS	M2	M2	PEPS; sauvetage aquatique au plus tard à la date de publication de l'admissibilté	
Concours internes CAER-CAPET	M2	M2		
3ème concours	Néant	Néant	PEPS; sauvetage aquatique au plus tard à la date de publication de l'admissibilté	
Concours internes CAER-CAPLP	. DEUG, BTS, DUT, BAC . 5 ans de pratique professionnelle en qualité de cadre et de trois années de services d'enseignement ou de documentation effectués dans un établissement d'enseignement privé sous contrat.	Néant	Néant	
Agrégation Interne CAER-PA	M2	M2	Néant	